

Deuxième assemblée générale de la branche francophone européenne de l'IASPM Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 24 juin 2006

Compte-rendu

La deuxième assemblée générale de l'association s'est tenue le samedi 24 juin 2006 à 10 heures, salle G 366 à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1 rue Victor Cousin, 75005 Paris.

Déroulement de l'assemblée générale

1. Vérification des présences

- Étaient présents ; Jorge Andres Aravena, Chantal Brunschwig Grimm, Joëlle Deniot, Catherine Dutheil-Pessin, Gêrôme Guibert, Olivier Julien, Gilles Pidard, Christophe Pirenne, Cécile Prévost-Thomas, Jacky Réault, François Ribac, Vincent Rouzé, Catherine Rudent, Vincent Sermet. Soit 14 personnes.

- Étaient excusé-e-s (avec procuration) : Fabien Hein, Jacques Protat, Annika Runte, Yasmine Carlet.

La réunion débute et commence par un rapide tour de table. Les participants se présentent et l'assemblée approuve l'ordre du jour proposé par le bureau. La réunion est présidée par Christophe Pirenne.

2. Compte de résultats et du bilan de l'année 2005

La trésorière, Catherine Rudent, fait le point sur les finances de l'association. A ce jour, le solde disponible sur le compte bancaire est de 909, 29 euros auxquels s'ajoutent 135 euros non encore encaissés. Soit un total de 1044, 29 euros. Ces recettes correspondent intégralement au montant des cotisations versées par les adhérent-e-s. Étant donné que la moitié de cette somme doit être reversée à la structure internationale de l'IASPM, le bureau propose que le reste des fonds soit entièrement consacré au financement des voyages pour le colloque de Louvain.

3. Projet de budget pour l'année 2006

Catherine Rudent propose de considérer les cotisations payées en cours d'années comme des cotisations annuelles. D'autre part, constatant les sommes que la Bred prélève (8 euros par mois), la trésorière propose de changer de banque à brève échéance. Deux possibilités sont envisagées, le Crédit Mutuel ou la Banque Postale. La trésorière fera le point avec le bureau prochainement.

Les présent-es approuvent les comptes 2005 et les projets 2006, mais étant donné que le quorum (soit 50 % des membres à jour de cotisation) n'est pas réuni, il est décidé de demander l'approbation des comptes 2005 et des prévisions 2006 et des statuts par mail aux absents qui n'ont pas fait parvenir une procuration. Les responsables de la liste de diffusion et du site Web sont chargés de réfléchir à l'organisation de cette procédure et Cécile Prévost-Thomas propose de vérifier la légalité de cette procédure. On se fixe comme échéance début septembre 2006.

4. Statuts

Les membres présents prennent connaissance de la proposition de statuts soumise par le bureau.

- Une discussion s'engage sur la possibilité pour des associations (et plus généralement des personnes morales) d'adhérer à l'IASPM francophone. Il est décidé d'amender l'article 7 des statuts pour que cela soit possible. Les associations adhérentes devront s'acquitter d'une cotisation égale au double de celle d'un membre (à savoir 60 euros) et seront représentées par une seule personne.

- On élargit aussi la définition des organismes habilités à verser des subventions à notre association. (Cf. article 9).

- Discussion (animée) sur la possibilité d'accorder (ou pas) des exemptions exceptionnelles de cotisations à des personnes, notamment les ressortissants de pays d'Afrique. Il est décidé que le bureau statuera au cas par cas.

Les statuts amendés (cf. pièce jointe) seront déposés à la Préfecture après approbation par un vote électronique des adhérent-e-s.

5. Présentation, évaluation et remarques concernant la liste de discussion

Actuellement 30 membres (sur 49) sont inscrits sur la liste de l'IASPM francophone gérée par Vincent Rouzé. Il est rappelé que l'inscription n'est pas automatique car la procédure de Yahoo, l'hébergeur, prévoit que les personnes confirment leur adhésion à la liste.

- Plusieurs membres n'ont pas pu s'inscrire sur la liste internationale (dont les mérites sont vantés par les utilisateurs présents). Un contact a donc été établi avec le responsable de la liste, Rob Strachan. Il s'avère que l'automate qui enregistre les demandes ne fonctionne pas toujours. Rob va donc inscrire les gens qui avaient été « rejected ». Cela devrait être effectué courant juillet.

6. Présentation, évaluation et remarques concernant le site Internet.

Olivier Julien, Webmaster, fait le point sur le site : environ 5000 visites par mois, beaucoup de connexions des États-Unis, de France, du Royaume-Uni, d'Allemagne, et quelques-unes d'Afrique. 80 personnes ont souscrit à la newsletter. Olivier propose de créer une rubrique de liens vers des bibliothèques, riches en documentation sur la musique populaire. Proposition acceptée.

Discussion sur la possibilité de faire figurer des infos émanant des membres (colloques, manifestations, séminaires, publications etc.) via la newsletter et la liste de diffusion, y compris concernant les activités des membres de l'association.

L'ensemble de l'assemblée réagit positivement à cette idée et invite les membres de l'association à envoyer des infos au Webmaster (webmaster.iaspm@online.fr) et au responsable de la liste de la discussion (rouzev@free.fr).

Il est demandé aux personnes qui possèdent des pages personnelles ou gèrent un site institutionnel de faire figurer sur leurs liens l'adresse de notre site : <http://iaspmfrancophone.online.fr/>

Christophe Pirene adresse au nom du bureau des remerciements chaleureux aux deux gestionnaires des « moyens internet » qui ont donné à notre association un outil essentiel tant pour sa visibilité que pour les échanges internes.

7. Perspectives de l'association pour 2007

Point sur le colloque par Christophe Pirenne

Il se tiendra les 8 et 9 février à l'Université catholique de Louvain (près de Bruxelles).

L'endroit prévu est la Ferme de Biereau. Le lieu est très agréable, récemment rénové et très bien équipé en moyens techniques (rétroprojecteur, diffusion sonore etc.) y compris en micro-informatique. Une salle, située en dessous de l'endroit où se déroulera le colloque, sera dédiée à la restauration. Deux hôtels, dont un très abordable mais correct, sont situés à proximité.

Concernant les conditions financières, il ne sera pas demandé de frais d'inscription aux participant-e-s et, en fonction des aides, on tâchera d'assurer la meilleure prise en charge possible des trajets et du séjour. Un petit droit d'entrée, modique, sera demandé aux auditeurs. Les repas de midi et peut-être du soir devraient être pris en charge. Il est encore difficile d'annoncer complètement « la couleur » parce que certains financements sont réservés à certaines activités (publications des actes, transports, défraiements etc.) et ne peuvent être affectés, pour des raisons administratives, à d'autres charges. Dès qu'il le sera possible, les infos pratiques et les conditions de prise en charge arriveront par mail et via le site. À l'heure actuelle, les financements obtenus viennent de l'Université de Louvain (1000 euros), de la Communauté française de Belgique (1500 euros), et du FNRS (2500 euros).

Pendant le colloque, on demandera à un libraire local de tenir une table de livres et notamment ceux publiés par les membres de l'association. Cécile Prévost-Thomas se chargera à la rentrée de recenser ces ouvrages et d'obtenir des auteur-e-s qu'ils (elles) fassent le nécessaire auprès de leurs éditeurs. En parallèle au colloque, il est prévu d'organiser au moins un concert et une projection d'un film. Christophe Pirenne se chargeant de la partie musicale et Gilles Pidard du film.

Pour les participants au colloque, les prochaines échéances sont la remise d'une proposition de communication au plus tard le 11 septembre et la livraison d'un texte fin décembre.

Dès le programme des interventions établi, au plus tard à la mi-octobre, il faudra veiller à ce qu'il soit diffusé (notamment sur la toile) aux autres branches de l'IASPM et aux auditeurs potentiels.

Le comité d'organisation réfléchit au moyen de publier les contributions au colloque. On peut imaginer une mise en ligne sur le site, mais des pistes vont aussi être explorées pour une publication papier. Même si le tirage est limité, cela permettrait que les textes soient disponibles dans quelques bibliothèques et accessibles par des institutions ou des particuliers. L'éditeur « la lettre volée » est évoqué.

8. Autres perspectives pour les années à venir

a) Traductions

Dans le droit-fil de la première AG, la discussion s'engage sur la nécessité de rendre accessible au public francophone, via des traductions, des ouvrages de référence sur les musiques populaires. Catherine Dutheil-Pessin présente *Hollywood Studio musicians*, un livre de Robert Faulkner écrit en 1971. Elle souligne notamment que les musiques de film constituent un aspect trop négligé de la culture musicale populaire. Étant donné que tout le monde trouve intéressant l'ouvrage, on demande à Catherine d'écrire une recension qui sera mise en ligne sur le site. Catherine Rudent fera de même avec un ouvrage d'Allan Moore et Christophe Pirenne de Wicke. A partir de là, on constituera des équipes pour mener à bien des traductions, trouver des moyens et des éditeurs susceptibles de supporter ces projets. Dans la mesure où l'association comporte en son sein de nombreux bilingues confirmés (et même des enseignant-e-s), on peut imaginer qu'ils (elles) pourraient assurer la direction éditoriale et « superviser » les traductions. François Ribac fait part d'un projet de traduction d'un ouvrage de Simon Frith qu'il essaie de faire aboutir actuellement.

- Un nouveau débat (passionnant) s'engage sur les objectifs et les moyens nécessaires pour mener à bien des projets de ce type. Gêrôme Guibert propose de publier **un premier ouvrage composé d'articles d'auteurs de référence**. Ce principe ayant de nombreux avantages : répartition des traductions à plusieurs personnes, large panorama des travaux

disponibles, possibilité de demander aux auteurs de céder leurs droits « pour la bonne cause ». Si l'on peut évidemment traduire des articles déjà publiés, on peut aussi également envisager de solliciter des auteurs pour l'occasion en leur demandant de présenter leurs principales « thèses ». Il est précisé que le monde anglo-saxon n'est pas le seul horizon possible et qu'il faut probablement regarder vers l'Amérique Latine, le domaine germanique, l'Italie etc. Un consensus se dégage et Gêrôme Guibert est mandaté pour rédiger un « appel d'offres » aux membres de l'IASPM. Il s'agira, d'une part, de recevoir des propositions de textes et/ou d'auteurs à solliciter et, d'autre part, de constituer une équipe éditoriale

b) Films et conférences associées : « une saison IASPM »

François Ribac propose de réfléchir à une « saison IASPM » à Paris. Celle-ci consisterait dans une programmation régulière de films organisée en collaboration avec Gilles Pidard, qui s'occupe d'une programmation audiovisuelle et musicale à Paris VII, dispose d'une salle de spectacle équipée et d'un public régulier. Les projections seraient précédées (ou suivies) de conférences assurées par des membres de l'association. Ex : film *Wattstax* avec spécialiste du Funk, film des années trente et conférence sur la chanson réaliste etc... Ainsi, il serait possible d'utiliser les compétences personnelle des adhérent-e-s et de donner à l'association une expression publique s'ajoutant au Web. Par le biais du net, Gilles sollicitera prochainement les membres de l'association.

En outre, on adopte le principe que l'AG 2007 aura lieu dans les locaux de Paris VII, dans le 13e arrondissement, avec une projection de film en conclusion de la journée.

c) Journées d'études thématiques

Enfin, il est demandé au bureau de réfléchir à l'organisation, dans les années à venir, de journées d'études thématiques. Ceci afin de mutualiser les travaux que des membres de l'association mènent sur le même sujet ou de réfléchir sur des questions en débat. On pourrait par exemple aborder la chanson, l'histoire des studios en France, les droits d'auteurs etc...

Après quoi, l'Assemblée Générale conclut ses travaux par un pot amical.

Pour le bureau,
François Ribac,
Secrétaire de l'IASPM-bfE